



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 14 numéro 10

La reconnaissance est la mémoire du 

Octobre 2020

La pandémie n'épargne personne. Plusieurs entreprises touristiques de la Municipalité de Lac-Édouard ont vu leurs activités ralentir, alors que d'autres ont dû prendre la douloureuse décision de diminuer ou de cesser leurs activités temporairement, comme ce fut le cas pour le Gîte d'Édouard.

Dans ce numéro :

En mon nom personnel mais également au nom de toutes les entreprises touristiques d'hébergement et de restauration de notre beau coin de pays, je tiens à remercier chaleureusement Tourisme Mauricie pour l'annulation de ses frais d'adhésion pour l'année 2020-2021 ainsi que pour l'annulation des frais liés à la campagne motoneige, laquelle profite grandement à plusieurs commerces de notre municipalité. Ce geste, constitue pour nous tous une véritable fleur; une aide concrète et très appréciée.

En ces temps difficiles, il est bon de savoir que l'entraide existe toujours. Que la chaleur humaine se répande au-delà des commerces qui contribuent au rayonnement de notre région. Que la Mauricie continue de se serrer les coudes. Bref, que la proximité humaine existe encore en ce contexte de distanciation sociale.

Tourisme Mauricie... Mille Mercis !

Nicole Ouellet, propriétaire
Gîte d'Édouard

Mauricie
LA belle D'À CÔTÉ

La reconnaissance est la mémoire du 	1
Avis public	2
COVID-19, rhume, grippe ou allergies ?	3
Guide du citoyen	4
Chronique L'Avertisseur	6
L'Halloween à Lac-Édouard	7
Des nouvelles d'ADELE	
Avis à toutes et à tous	
La guignolée	
Des nouvelles de votre Coop	8
Droits d'accès aux sentiers de motoneige	9
Droits d'accès aux sentiers quad	
Fin de l'heure avancée	
Coordonnées de la Municipalité	10
Vaccination contre la grippe saisonnière	



Photo : Marjeline Chabot

Avis public



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de Lac-Édouard que le **rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-Édouard devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé par les évaluateurs agréés de la firme Cevimec-BTF** à mon bureau, le jeudi 10 septembre 2020.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau de la secrétaire-trésorière, situé à la Mairie de Lac-Édouard, 195, rue Principale, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. De plus, il peut être consulté sur le site web de la firme d'évaluation à l'adresse suivante, sous la rubrique « Accédez au rôle d'évaluation » : <http://cevimecbtf.com/>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée à compter du 1^{er} février 2021 et reçue **au plus tard le 30 avril 2021**;
Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier :

Ville de La Tuque – Service de l'évaluation
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

Être complétée sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à la Ville de La Tuque;
Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 174-97.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Lac-Édouard, ce 14^e jour du mois d'octobre 2020.

Mélanie Dagenais,
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélanie Dagenais, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Édouard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 158-2018, et ce, le 14 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 14^e jour de septembre 2020.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COVID-19, GRIPPE, RHUME OU ALLERGIES ?

Dans l'édition de La Presse+ du 28 septembre, la journaliste madame Véronique Lauzon a préparé un tableau très intéressant qui nous permet de faire le point ayant trait aux principaux symptômes ressentis selon notre problème de santé : **est-ce la COVID-19, la grippe ou un simple rhume ?** Celui-ci a été réalisé selon la documentation officielle du gouvernement du Québec. Nous le reproduisons intégralement en souhaitant qu'il puisse vous être utile et vous rassurer.



COVID-19, GRIPPE, RHUME OU ALLERGIES ?

UN TABLEAU
POUR S'Y RETROUVER

	COVID-19	RHUME	GRIPPE
Toux	habituelle	habituelle, légère ou modérée	habituelle et début soudain
Fièvre	habituelle	absente ou légère	habituelle et début soudain
Maux de tête	parfois	rares	habituels, parfois intenses
Mal de gorge	habituel	habituel	habituel
Fatigue	habituelle, intense	habituelle, légère	habituelle, intense
Perte de l'odorat ou du goût	habituelle	non	non
Nausées et vomissements	habituels	rares, légers	rares chez les adultes, plus fréquents chez les enfants
Écoulement nasal	habituel	habituel	rare
Éternuements	rares	habituels	rares
Douleurs musculaires	habituelles, généralisées	rares, légères	habituelles, parfois intenses
Difficultés respiratoires	habituelles	non	non

Rappelons que la Santé publique demande aux citoyens qui ont des symptômes d'appeler au 1 877 644-4545 pour être dirigés vers la bonne ressource et ne pas engorger le système par des dépistages non prioritaires de la COVID-19.

Guide du citoyen



Dans ce numéro du Tour du Lac, nous publions le deuxième extrait du « Guide du citoyen ». Celui-ci se veut un rappel de renseignements utiles à toute personne qui habite sur le territoire de la Municipalité de Lac-Édouard et principalement aux nouveaux arrivants.

Vie démocratique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, Lac-Édouard fait partie de l'Agglomération de La Tuque, laquelle compte deux autres municipalités : La Bostonnais et Ville de La Tuque. Les services aux citoyens sont partagés en deux champs de compétence :

Compétences d'agglomération (gérées par Ville de La Tuque) :



Cour municipale - Développement économique et touristique - Élimination et valorisation des matières résiduelles - Évaluation municipale - Gestion des terres publiques - Logement social - Service incendie et sécurité civile - Transport collectif.

Pour financer ces compétences, la Municipalité de Lac-Édouard paie à Ville de La Tuque une quote-part basée sur la proportion de la RFU (richesse foncière uniformisée) de Lac-Édouard par rapport à la RFU de toute l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, sur lequel siègent les élus de la ville centre, La Tuque, ainsi que les maires de La Bostonnais et de Lac-Édouard, se réunit une fois par mois pour une séance publique.

Des représentants du Conseil de l'Agglomération siègent sur différents comités de l'Agglomération ou de la région de la Mauricie dont :

- Comité de sécurité publique de l'Agglomération de La Tuque (CSP),
- Communauté entrepreneuriale du Haut-Saint-Maurice,
- Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM),
- Plan de développement de la zone agricole de l'Agglomération de La Tuque,
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes,
- Comités de priorisation : Fonds Hydro-Québec et Comité consultatif d'investissement du Service de développement économique et forestier (SDÉF),
- Comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques (FGTP),
- Schéma de couverture de risque incendie,
- Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA),
- Table des élus de la Mauricie,
- Regroupement des communautés forestières de la FQM,
- Commission de l'énergie et des ressources naturelles de la FQM,
- Conseil d'administration et comité exécutif de la FQM,
- Comité sur la santé de l'Agglomération de La Tuque,
- Les Appartements Libère-toi
- Corporation de transports adapté et collectif du Haut-Saint-Maurice,
- Table des Élus de la Mauricie



Guide du citoyen

Compétences de proximité (gérées par Lac-Édouard)



Bibliothèque municipale - Cueillette des matières résiduelles - Délivrance des licences pour animaux – Déneigement - Émission des permis et inspection des immeubles – Entretien des panneaux d'information incendie SOPFEU - Entretien du réseau d'égout - Équipements de sport et de culture - Gestion des rues locales - Gestion des parcs municipaux - Plan d'urbanisme, réglementation et dérogations mineures - Protection civile - Réglementation en matière de nuisances, de salubrité publique - Traitement des eaux usées.

Démocratie municipale

Les élections municipales ont lieu dans toutes les municipalités du Québec, le premier dimanche de novembre, tous les quatre ans. Les citoyens élisent un maire et six conseillers, lesquels forment le Conseil municipal.

Le rôle des membres du Conseil est de s'assurer que les services offerts par la Municipalité répondent aux besoins des citoyens et de gérer les ressources financières et administratives de la Municipalité.



Conseil municipal

Le Conseil municipal veille à la qualité de vie de la communauté. Il exerce tous les pouvoirs confiés à la Municipalité. Il prend des décisions sous forme de règlement ou de résolution lors des séances du Conseil. Ces dernières sont publiques et ont lieu une fois par mois (le deuxième mardi). Elles comportent une période de questions durant laquelle les citoyens peuvent s'adresser aux élus.

Membres actuels du Conseil municipal : Maire : Larry Bernier, Conseillers : Adrien Francoeur, Claude Lavoie, Gilles Lepage, Jules Morisset, Mario Muir et Henry Rioux.

De plus, une fois par mois, le Conseil tient une séance de travail, laquelle a lieu à huis clos. Au cours de cette réunion privée, des sujets confidentiels ou qui ne sont pas encore complétés font l'objet des discussions des membres du Conseil. La directrice générale et secrétaire-trésorière participe à toutes ces rencontres.

Un Comité consultatif d'urbanisme (CCU), formé d'un élu, de deux citoyens et de l'inspecteur municipal se réunit, au besoin, pour discuter de questions ayant trait à l'urbanisme et faire des recommandations au Conseil municipal.

Structure organisationnelle

Direction générale : Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière / Directrice générale adjointe : Sylvie Héon / Inspection : Jean-François Lessard, inspecteur municipal / Travaux publics : Robert Carrier, employé de voirie, Suzanne Doyer, journalière, Patrice Lapointe, journalier.

Taxation

C'est en bonne partie grâce à la taxe foncière que la Municipalité est en mesure d'offrir à ses citoyens des services municipaux de qualité. Le compte de taxes municipales, envoyé par la poste en début de chaque année, est établi à partir des informations issues du rôle d'évaluation foncière et du règlement de taxation. Celui-ci est payable en trois versements (si le montant est plus de 300 \$)..

Évaluation

La valeur réelle de chaque propriété est inscrite dans le rôle d'évaluation produit par une firme indépendante d'évaluateurs agréés. Professionnelles et impartiales, ces évaluations permettent un partage fiscal équitable entre les citoyens.

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire de tous les bâtiments et terrains du territoire de la municipalité. Il dénombre les propriétés selon leur catégorie, fournit les caractéristiques des immeubles, identifie chaque propriétaire et donne une évaluation de la valeur réelle des immeubles. Le rôle d'évaluation demeure en vigueur pendant trois ans. La valeur des immeubles qui y est inscrite sert de base au calcul des taxes municipales.

La date à laquelle sont considérées les conditions du marché pour l'établissement de la valeur réelle est le 1^{er} juillet du deuxième exercice financier précédant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation. Exemple : le rôle d'évaluation 2018-2019-2020 a pour date de référence le 1^{er} juillet 2016.

Les inscriptions au rôle d'évaluation sont publiques et disponibles sur le site suivant : <http://cevimecbtf.com>

Chronique L'Avertisseur

Au changement d'heure, protégez vos vies. Vérifiez vos avertisseurs de fumée !

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, on recule l'heure ! Le Service de sécurité incendie de la ville de La Tuque, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée et votre détecteur de monoxyde de carbone, et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps double vos chances de survie lors d'un incendie, il représente le meilleur équipement et le moins coûteux pour vous réveiller avant qu'il ne soit trop tard !



Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, téléphonez-lui auparavant afin de l'informer de vos essais, ensuite vérifiez avec elle si le signal d'alarme a bien été reçu.

Des points importants à retenir :

- ▶ Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- ▶ Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- ▶ Installez des avertisseurs de fumée dans les couloirs, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.
- ▶ Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- ▶ S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- ▶ Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque et remplacez-le.
- ▶ Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. Toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

La saison du chauffage est débutée : chauffez de façon responsable !

N'allumez pas votre feu avec un accélérateur et tentez de ne pas surcharger la capacité de l'appareil en y plaçant trop de combustible, il pourrait surchauffer et une intervention du Service de sécurité incendie serait alors nécessaire pour neutraliser la situation. **Assurez-vous que la cheminée et les tuyaux ont été ramonés afin d'éviter un incendie de cheminée causé par une accumulation de créosote.**



Pour des renseignements supplémentaires ou pour une vérification de votre installation de chauffage, communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie au 819 523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

L'Halloween à Lac-Édouard



Des nouvelles d'ADELE

Bouées sur le lac Édouard

Cette année, Rémy Morin, René Bolduc (deux bénévoles) et Robert Carier (employé municipal) ont procédé à l'enlèvement des bouées sur le lac Édouard. Grand merci à vous trois !

Pêche blanche 2021

Pour ceux qui préparent déjà leurs vacances hivernales, la période de la pêche blanche est prévue du samedi 27 février au dimanche 7 mars.



Avis à toutes et à tous



Suite au passage de notre région en zone d'alerte Orange, veuillez prendre note que les locaux du Centre communautaire seront fermés à la population. Présentement, les bureaux de la Mairie et la classe de La P'tite École demeureront ouverts. **En date du 11 octobre, nous n'avons aucun cas de COVID-19 à Lac-Édouard et nous souhaitons que la situation demeure ainsi.** Merci de votre collaboration.

La guignolée

Même en temps de pandémie, la fête de Noël approche à grands pas, il faut se préparer à recevoir **La guignolée**. Cette activité se veut un moyen d'offrir un peu de réconfort aux familles en difficultés financières de notre communauté.

La guignolée 

Comme par le passé, nos pompières et nos pompiers volontaires vous accueilleront à la Caserne d'incendie, le dimanche 6 décembre entre 10 h et 16 h. Vos dons seront remis à des personnes de Lac-Édouard.

Entretemps, vous pouvez apporter des denrées non périssables au Magasin général, **du 30 octobre au 6 décembre 2020.** Nous vous demandons de porter une attention particulière aux dates de péremption. Un produit périmé ne peut être distribué.

Vous pouvez aussi offrir un certificat-cadeau de la Coop de solidarité de Lac-Édouard. Peu importe le montant, ce sera apprécié. En plus, on encourage l'achat local.

Au nom des responsables de La guignolée, nous vous remercions de votre générosité.



Des nouvelles de votre Coop

La haute saison tire à sa fin. En effet, après la période de chasse à l'original, le nombre de touristes et de villégiateurs devrait diminuer. Nous voulons profiter de l'occasion pour vous remercier tous de votre fidélité et de vos encouragements. Votre entreprise progresse encore.

En effet, à la fin de septembre, les ventes totales au magasin général se sont chiffrées à 780 221 \$, soit une hausse de 13 %, en comparaison de la même date de l'an passé.

Durant les mois à venir, nous invitons les résidents permanents à continuer de s'approvisionner à leur Coop. Encourageons ce magnifique service de proximité dont nous nous sommes dotés et qui fait l'envie de plusieurs municipalités.

À noter que vous pouvez vous procurer vos permis et articles de chasse au magasin de votre Coop.



Un grand merci
à toutes et à tous !
Huguette Cloutier,
gérante

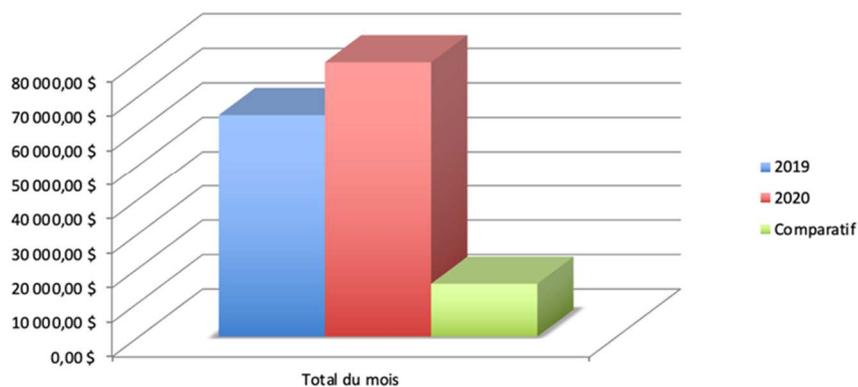
Comparatif Ventes Nettes COOP

Septembre 2020

Total du mois		Comparatif	
2019	2020	15 307,03 \$	23,75%
64 459,79 \$	79 766,82 \$		

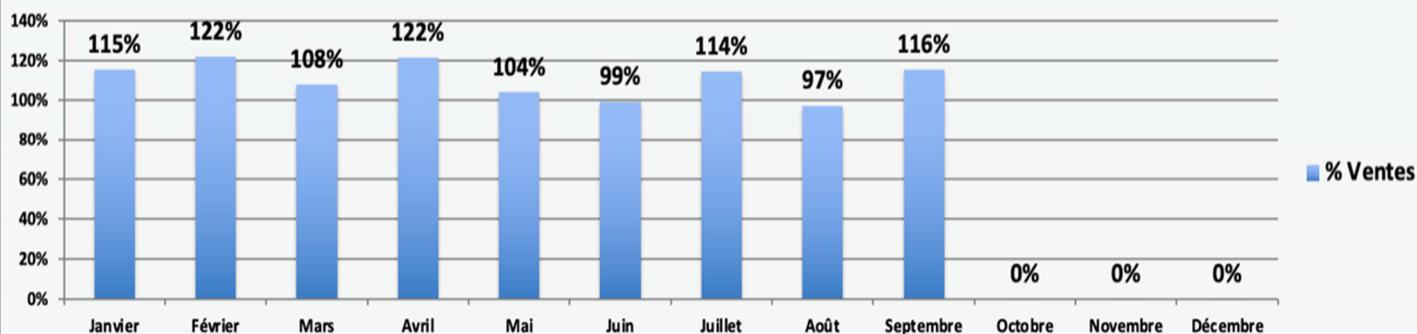


Comparatif Mois



Si vous êtes intéressé (e)
à travailler
au Magasin général
contactez
madame Huguette Cloutier,
gérante,
au 819-653-2222.

% Budget Mensuel atteint



Droits d'accès aux sentiers de motoneige : saison 2020-2021

La saison blanche approche à grands pas. Voici les tarifs des droits d'accès aux sentiers de motoneige en vigueur pour la saison 2020-2021.

- 340 \$: droit d'accès annuel acheté le ou avant le 9 décembre 2020;
- 420 \$: droit d'accès annuel acheté après le 9 décembre 2020.



Les tarifs des droits d'accès incluent le coût de l'assurance responsabilité civile obligatoire en vertu de l'article 19 de la Loi sur les véhicules hors route, ainsi que les taxes applicables.

L'acquisition de votre droit d'accès doit obligatoirement se faire via Internet (achat en ligne) à : <https://fcmq.qc.ca>

Si vous n'habitez pas dans le Haut-Saint-Maurice mais que vous pratiquez la motoneige dans notre région (ex. Lac-Édouard, Haute-Mauricie), **nous vous invitons à inscrire les numéros identifiant le Club Motoneige La Tuque soit le 409 et 07** pour la région lors de votre achat en ligne plutôt que ceux du club près de votre résidence. En effet, si vous vous procurez votre droit d'accès dans le sud et que vous faites de la motoneige dans le Haut-Saint-Maurice, les revenus restent dans le sud alors que les dépenses (entretien des sentiers) se retrouvent dans le Haut-Saint-Maurice.



Prenons notre carte en ligne, en encourageant Club Motoneige La Tuque

Droits d'accès aux sentiers quad : saison 2020-2021



Vous pouvez vous procurer votre carte pour avoir accès aux sentiers quad de la Fédération québécoise des clubs quads. Achetez directement en ligne à compter du 27 octobre 2020 à : <https://fqcq.qc.ca>

Tarifs des droits d'accès pour la saison 2020-2021 :

- 307 \$ si acheté entre le 27 octobre et le 8 novembre 2020
- 337 \$ à compter du 9 novembre.

Voici le code à 5 chiffres pour choisir le club « Les Adeptes du tout-terrain de La Tuque » : 04-032

Fin de l'heure avancée

**Attention !
N'oubliez pas
le changement d'heure**



Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit
du 31 octobre au 1 novembre 2020.

Nous reculerons donc l'heure pour un retour
à l'heure normale de l'est (heure d'hiver).



Chic, on dort



Une heure de plus

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2438 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
le mardi 10 novembre à 19 h

Vaccination contre la grippe saisonnière



Qui doit se faire vacciner ?

- Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, troubles immunitaires, maladies cardiovasculaires, respiratoires, hépatiques ou rénales);
- Les femmes enceintes au 2^e ou 3^e trimestre;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus.
- Les personnes vivant sous le même toit que les groupes mentionnés ci-haut;
- Les aidants naturels des groupes mentionnés ci-haut;
- Les personnes vivant sous le même toit que des enfants âgés de moins de 6 mois (ceux-ci ne pouvant être vaccinés);
- Les travailleurs de la santé.

La vaccination contre la grippe n'est plus recommandée chez les adultes âgés de 60 à 74 ans et les enfants âgés de 6 à 23 mois en bonne santé. Cette recommandation s'appuie sur des études récentes, dont certaines menées au Québec. Toutefois, il demeure possible pour ces personnes d'obtenir le vaccin gratuitement, encore cette année.

Cette année, la vaccination contre la grippe aura lieu en le mercredi 11 novembre à compter de 8h, au Centre communautaire de Lac-Édouard.

Pour être vacciné, vous devez vous inscrire en ligne : www.ciusssmcq.qc.ca/vaccination ou par téléphone au : 1-833-802-0460. La prise de rendez-vous pourra se faire à partir du mardi 13 octobre.

✓ Veuillez porter un vêtement à manches courtes pour faciliter le travail de l'infirmière et ayez en votre possession votre carte d'assurance-maladie.

✓ Rappelez-vous : « Mieux vaut prévenir que guérir ».

www.ciusssmcq.qc.ca/vaccination

